

## Communiqué de presse

Avec une énergie renouvelée, les représentants des organisations syndicales et patronales des Cafés-Hôtels-Restaurants ont unanimement signé un accord historique qui marque une nouvelle ère pour le secteur.

Face à la réduction des moyens dédiés à la formation professionnelle, l'hôtellerie-restauration a fait un choix audacieux et visionnaire en décidant d'augmenter les ressources disponibles par le biais d'une contribution conventionnelle formation.

Avec un million d'actifs et un besoin constant de 100 000 personnes qualifiées par an, le secteur ne voit arriver que 50 000 nouveaux formés chaque année. La branche doit donc redoubler d'efforts pour accompagner la formation des nouveaux salariés, dans un contexte de recrutement de plus en plus tendu.

Ce formidable effort collectif vise à offrir un accompagnement renforcé aux nouveaux entrants, à améliorer la formation continue des actifs, et à revaloriser les emplois et métiers grâce à un investissement significatif dans l'information, l'orientation et la VAE.

Ce nouvel accord permettra de nouvelles initiatives nationales déclinées à l'échelle régionale. En s'appuyant sur les enjeux et besoins des territoires, l'objectif sera également d'amplifier cet effort en collaboration avec les Conseils régionaux dès qu'il le sera possible et attendu.

Cet accord unanime, fruit d'un travail acharné de 24 mois, démontre la volonté partagée des partenaires sociaux de promouvoir un paritarisme de gestion responsable.

La branche espère maintenant une validation rapide de ce texte pour permettre une mise en application dès le 1er janvier 2026.

